



**Je suis  
peut-être  
à l'Ouest  
mais moi,  
J'AI LA  
FIBRE!**



Tout savoir sur la fibre en Vendée



## LA VENDÉE CONNECTÉE

Le projet 100% fibre de Vendée Numérique, lancé en 2018, a été un véritable défi. En moins de cinq ans, en partenariat avec l'ensemble des collectivités vendéennes, nous avons relevé ce pari ambitieux en rendant éligibles à la fibre optique 400 000 foyers et entreprises, respectant à la fois les délais et les objectifs fixés.

Cette brochure constitue le guide indispensable pour vous accompagner dans cette transition. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour vous raccorder à la fibre, ainsi que des explications détaillées sur la fin progressive du réseau cuivre, un tournant technologique qui marquera l'avenir des communications.

Grâce à ce projet, la Vendée se positionne comme un territoire résolument tourné vers l'avenir, prêt à relever les défis numériques de demain. Ensemble, faisons de cette transformation un atout pour chaque Vendéenne et chaque Vendéen !

**Alain LEBOEUF**

Président du Conseil Départemental de la Vendée  
et Président de Vendée Numérique

## SOMMAIRE

**QUI**  
déploie la fibre? **P.03**

**POURQUOI**  
la fibre? **P.04**

**LES AVANTAGES**  
de la fibre **P.05**

**COMMENT**  
utiliser la carte  
interactive? **P.06**

**COMMENT**  
se raccorder? **P.08**

**LA VIABILISATION,**  
c'est quoi? **P.09**

**LA FIN DE L'ADSL,**  
ce qu'il faut savoir **P.10**

**10 QUESTIONS**  
sur la fibre optique **P.12**

**LES SOLUTIONS**  
en cas de problème  
technique **P.14**

# QUI EST VENDÉE NUMÉRIQUE?

Vendée Numérique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé en 2014 à l'initiative du Département de la Vendée et du SYDEV (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée).

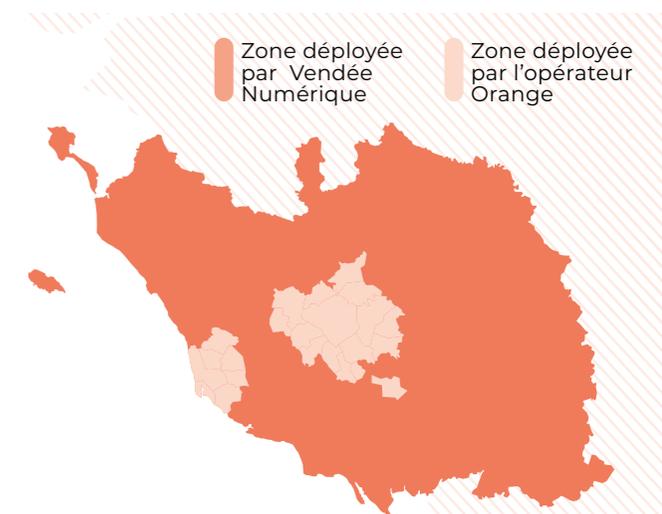
**Vendée Numérique a pour missions principales le déploiement du Très Haut Débit (réseau de fibre optique) et le développement des usages numériques en Vendée.**

## QUEL EST LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE VENDÉE NUMÉRIQUE?

Vendée Numérique intervient en Vendée, là où une carence de l'initiative privée est constatée. Vendée Numérique déploie ainsi le réseau Très Haut Débit sur l'ensemble du département, à l'exception des agglomérations de La Roche-sur-Yon, des Sables-d'Olonne et de la ville de Mareuil-sur-Lay (19 communes), où le déploiement de la fibre est assuré par l'opérateur Orange.

 **400000**  
**Adresses**

 **540000**  
**Habitants**



# POURQUOI LA FIBRE?



**Une liaison Très Haut Débit**  
pour répondre aux différents usages  
(téléphonie, TV, Internet), sans  
ralentissements, ni coupures  
intempestives.



**Des connexions Internet  
ultra rapides** (selon les offres,  
de 500 Mb/s à 10 Gb/s).



**Un débit identique pour  
tous les Vendéens**, quel  
que soit le lieu d'habitation,  
à la campagne ou en ville.



Une technologie indispensable pour  
**anticiper l'arrêt programmé  
du réseau cuivre** téléphonique  
historique (liaisons ADSL) d'ici  
2030 sur l'ensemble de la Vendée.



Une technologie  
**moins énergivore.**

## TOUS LES AVANTAGES DE LA FIBRE...



Internet à Très  
Haut Débit



Sauvegarde sur serveur  
externe (Cloud)



Téléchargements rapides  
de fichiers, photos et vidéos



Formation à distance,  
avec contenus éducatifs



Visioconférences



Sécurité du domicile  
(vidéoprotection, alarmes...)



Vidéos en replay  
ou en streaming



Maintien des personnes  
à domicile



Télévision en Très  
Haute Définition (4K)



Téléconsultation



Jeux en ligne



Suivi des consommations  
d'énergie



Objets connectés



# COMMENT SAVOIR si je peux me raccorder à la fibre?

Pour connaître mon éligibilité à la fibre, je consulte la carte interactive sur : [www.vendeenumerique.fr](http://www.vendeenumerique.fr)  
Celle-ci permet de suivre l'avancée des travaux sur le réseau de Vendée Numérique (mise à jour quotidienne).



**J'entre mon adresse.**  
Numéro, nom de rue, ville.

**La carte zoome sur ma rue.**  
Je repère mon habitation en me mettant en mode plan ou satellite.

**Je retrouve le statut d'avancement des travaux.**

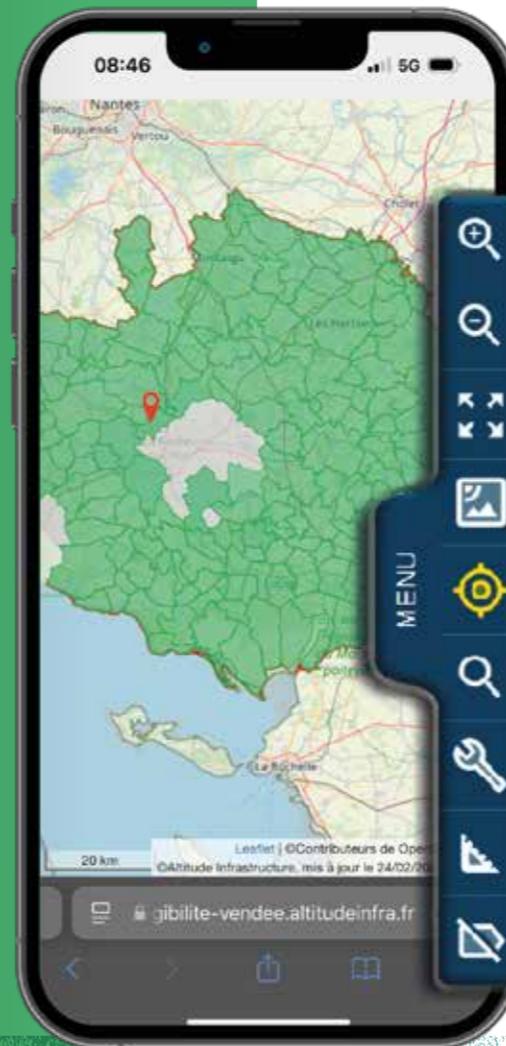
- En cours d'étude
- Travaux en cours dans votre secteur
- Travaux en cours dans votre rue
- Prochainement éligible
- Éligible
- Raccordable sur demande
- Blocage privé

**DÉPARTEMENT ET VILLE.**  
Chiffres clés du déploiement.

**Je clique sur le point** afin de vérifier mon adresse.



## TOUT SAVOIR SUR LA BARRE «MENU» DE LA CARTE INTERACTIVE



**Zoomez «+» ou «-»** sur la carte pour accéder aux différentes informations.



**Recentrez la carte** pour revenir à l'échelle du département.



Affichez la carte en **mode plan** ou **mode satellite**.



**Géolocalisez-vous!**



**Module de recherche d'adresse** : indiquez votre commune, votre rue et votre numéro de rue.



Configurez la carte selon vos **critères de recherche**.



**Affichez ou cachez la légende.**

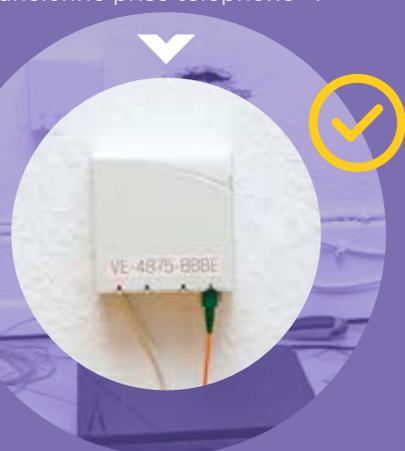


## SE RACCORDER EN 5 ÉTAPES

### Le raccordement à la fibre de votre domicile se fait en 5 étapes simples :

Avec l'arrivée de la fibre, le technicien installe une nouvelle prise à votre domicile, reliée à votre box. Cette prise est dénommée PTO (Prise Terminale Optique) et remplace votre ancienne prise téléphone "T"

08



Consultez les opérateurs et comparez les offres.



Contactez l'opérateur de votre choix et souscrivez à un abonnement fibre.



Convenez d'un RDV avec votre opérateur afin de procéder à l'installation de la fibre dans votre logement, avec un technicien (durée moyenne du RDV : entre 2 et 4 heures).



Le technicien se déplace et tire le câble de fibre entre le boîtier situé dans la rue ou dans l'immeuble (PBO) et la Prise Terminale Optique (PTO), qui est installée dans la pièce de votre choix. Cette prise optique permet de brancher votre box au réseau de fibre optique.



Le technicien paramètre votre box et vérifie son bon fonctionnement. C'est fini, le Très Haut Débit est désormais disponible dans votre habitation !



## La fibre pour les nouvelles maisons et habitations jamais reliées au réseau télécom LA QUESTION DE LA VIABILISATION

**La viabilisation est l'action qui consiste à réaliser des travaux, sur partie publique, pour assurer la construction du « tuyau » (dénommé fourreau) entre le réseau fibre public et le réseau construit sur votre parcelle, en limite de propriété.**

Elle peut concerner des maisons individuelles, des locaux d'entreprises ou des bâtiments publics, sur réseau souterrain ou aérien. Cette opération est nécessaire dans les cas suivants :

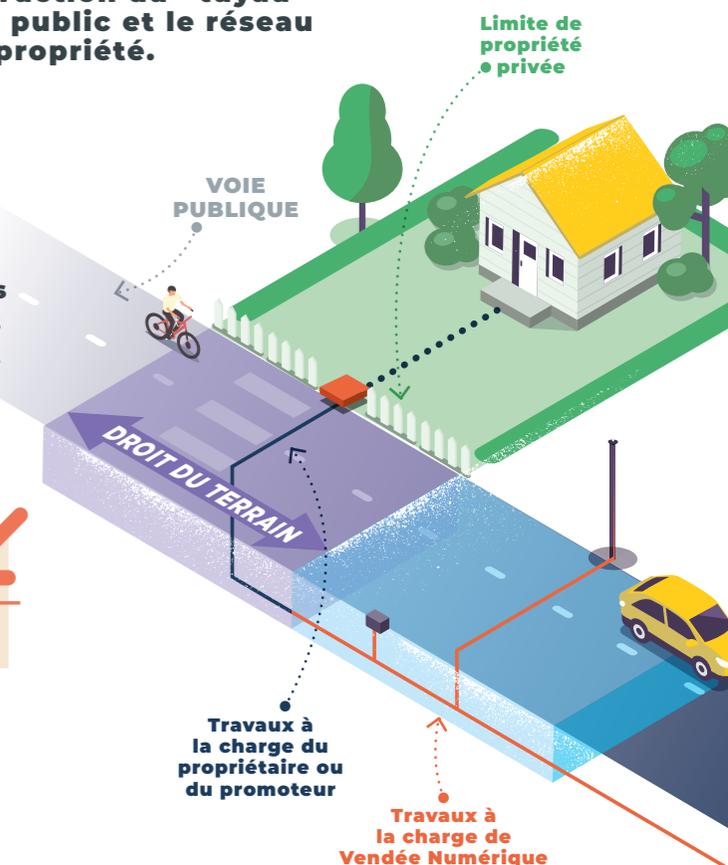
- **Lors de la construction d'un bâtiment neuf « isolé », hors lotissements ou zones d'activités** (dans les programmes collectifs neufs en cours de construction, la viabilisation est obligatoirement réalisée par l'aménageur),
- **Si la maison n'a jamais été reliée au réseau télécom historique**, comme des résidences secondaires par exemple.

La demande de viabilisation est à faire auprès de Vendée Numérique :

<https://www.vendeenumerique.fr/viabilisation>

**Les travaux effectués par Vendée Numérique concernent la partie publique.** Le propriétaire prendra en charge financièrement une partie de ces travaux (voir schéma). La viabilisation sur la parcelle privée relève de la responsabilité de chaque propriétaire.

Une fois ces travaux réalisés, vous pourrez alors demander votre raccordement à la fibre auprès de l'opérateur commercial de votre choix.



Chambre de tirage sur domaine public

Regard situé en limite de propriété privée

# LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE HISTORIQUE **ADSL**



## Le réseau cuivre, késako ?

Le réseau cuivre, détenu par Orange (anciennement France Télécom), est l'infrastructure filaire de télécommunication historique en France.

Depuis les années 50, il a permis aux Français d'accéder aux services de téléphonie fixe, d'Internet (ADSL, SDSL, VDSL) et de télévision sur l'ensemble du territoire.



## Pourquoi le réseau historique cuivre va-t-il s'arrêter ?

Sensible à de nombreux facteurs limitants physiques ou naturels, il a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits et ne répond plus aux nouveaux usages des particuliers et des entreprises.

Pour des raisons de performance et de coûts, le réseau cuivre sera progressivement remplacé par la fibre optique.



## Sous quels délais ?

Orange, l'opérateur historique, prévoit de démanteler progressivement le réseau cuivre sur l'ensemble du territoire national d'ici 2030.

Ainsi, chaque année, une liste de communes concernées par la suppression de ce réseau est publiée, avec un délai de prévenance de 24 mois. Par exemple, en Vendée, Le Poiré-sur-Vie et Aizenay ont été les 2 premières communes concernées par cet arrêt du service, effectif depuis le 31 janvier 2025.



## Quelles seront les conséquences principales ?

Lorsque le réseau cuivre est éteint dans une commune et qu'un particulier n'a pas migré vers la fibre (ou une autre technologie – cf. page 11), celui-ci ne peut plus appeler ni recevoir d'appels sur son téléphone fixe (n° en 02), ne peut plus se connecter à Internet (utilisation du Wi-Fi à domicile) et ne peut plus regarder la télévision (si la réception de la TV se fait via une box). Le choix d'une technologie de remplacement, la fibre en particulier, constitue alors la seule solution pour conserver ces services.

## LES SOLUTIONS D'ACCÈS À INTERNET À DOMICILE

**Les offres d'abonnement sur le réseau fibre sont identiques à celles existantes sur le réseau cuivre, avec des tarifs équivalents : vous pouvez conserver votre numéro actuel (en 02 par exemple), vous pouvez faire le choix d'avoir uniquement une offre de téléphonie fixe sans Internet ou vous pouvez souscrire à une offre complète dénommée «Triple Play » (téléphonie, Internet Très Haut Débit, télévision Très Haute Définition).**

Quelles solutions pour remplacer son abonnement actuel ? Pour disposer d'un accès téléphonique et/ou d'une connexion Internet, il existe 3 solutions techniques possibles :



### Le réseau FIBRE

Déployé par Vendée Numérique et ayant pour objectif de remplacer à terme le réseau historique cuivre (ADSL), il s'agit d'un réseau filaire qui nécessite l'installation d'un câble et d'une prise spécifique à son domicile.

**Cette connexion Très Haut Débit est la plus performante, grâce à des débits stables (plus de 500 Mb/s)**, équivalents sur l'ensemble du réseau (que vous habitiez en ville ou à la campagne) et une consommation de données illimitée.



### Les réseaux MOBILES

Très pratique en situation de mobilité, ce réseau est développé par les opérateurs privés, grâce à l'installation d'antennes qui maillent le territoire. **Celles-ci diffusent des ondes, captées par votre téléphone mobile ou par une box 4G / 5G qui permettent de disposer de services de téléphonie et d'Internet.** La bonne réception de ces services dépend de la présence à proximité d'une antenne mobile (pas d'égalité de réception selon les territoires) et l'abonnement à une box 4G / 5G ne comprend pas toujours une consommation illimitée de données.



### Les réseaux SATELLITES

**Il s'agit généralement d'une technologie plus adaptée aux aventures lointaines** (les skippers du Vendée Globe, par exemple) ou aux habitations très isolées, sans possibilité de se raccorder à la fibre ou de capter un réseau mobile. L'accès à cette technologie nécessite l'installation d'une parabole sur le toit de son domicile, avec des coûts d'installation et d'abonnement supérieurs aux réseaux fibre et mobile.

Tout savoir sur la fibre

# Les 10 questions essentielles

# 10



## Dois-je contacter Vendée Numérique pour me raccorder à la fibre?

**NON**, car Vendée Numérique est un opérateur d'infrastructures et non un opérateur commercial. Pour raccorder sa maison ou son appartement à la fibre, il suffit d'appeler son opérateur commercial, vérifier son éligibilité auprès de ses services et souscrire à un abonnement.

Les tarifs sont fixés par chaque opérateur, il est donc conseillé de comparer les offres. Le coût du raccordement final est généralement de 150 € TTC, mais très souvent, les offres commerciales faites par les opérateurs permettent de profiter de frais de raccordement offerts. Dans 90 % des cas, le tirage du câble entre la rue et le domicile est simple et peu coûteux. Néanmoins, en cas de problèmes d'accès, des travaux supplémentaires peuvent être nécessaires sur partie privative (frais à la charge du propriétaire).



## Puis-je avoir des frais de travaux à ma charge?

**OUI**, notamment lors du raccordement final : le technicien missionné par votre opérateur s'est déplacé et vous indique qu'il n'arrive pas à passer le câble de fibre sur votre partie privative (fourreau obstrué, fourreau non retrouvé...). Ce problème étant identifié sur votre parcelle, il est alors de la responsabilité de chaque propriétaire de proposer une solution d'accès à son domicile. Vous devrez alors de votre propre initiative contacter un professionnel afin qu'il procède aux travaux nécessaires (travaux à votre charge financière). Des frais peuvent aussi s'appliquer lors d'une nouvelle construction, si une nouvelle adduction doit être créée sur partie publique (voir page 9).



## La fibre ça marche moins bien...

**FAUX!** La fibre optique offre une meilleure qualité de signal que le cuivre, améliorant les communications vocales et assurant une connexion Internet plus stable. Elle a également une durée de vie plus longue et une consommation d'énergie environ 3 fois moins élevée que le cuivre. En résumé, la fibre optique présente une meilleure qualité, une plus grande fiabilité et une efficacité énergétique supérieure par rapport au cuivre.



## Le technicien opérateur me signale un problème et me demande de contacter ma mairie ou Vendée Numérique, est-ce normal?

**NON**, car le raccordement est de l'unique compétence de votre opérateur. Ni votre mairie, ni Vendée Numérique n'ont accès à vos données contractuelles et commerciales personnelles. Ainsi, si le technicien missionné par l'opérateur détecte un problème sur le réseau, il dispose d'une plateforme informatique dédiée pour le signaler à Vendée Numérique, qui étudiera la solution appropriée. De même, pour les pannes de votre accès Internet à domicile, votre opérateur est votre unique interlocuteur pour déclarer tout problème concernant votre liaison fibre.

# 02

## En me raccordant à la fibre, puis-je conserver mon numéro de téléphone?

**OUI**, même si vous changez d'opérateur, votre numéro de téléphone fixe actuel peut être conservé. Il vous suffit de demander sa portabilité auprès de votre nouvel opérateur (fourniture d'un numéro dénommé RIO).



## Avec la fibre, puis-je simplement disposer d'une offre avec téléphone, sans Internet et sans TV?

**OUI**, il existe des forfaits de téléphonie seule, sans surcoût. Cette offre n'existe pas chez tous les opérateurs, nous vous invitons par conséquent à les contacter pour prendre connaissance de ces offres. Cette offre nécessite l'installation d'une nouvelle prise au sein de votre domicile (le coût de cette installation est pris en charge par votre opérateur) et peut nécessiter un changement de téléphone (les téléphones les plus anciens ne sont pas compatibles avec le nouveau réseau fibre).



## Les systèmes de téléalarme sont-ils compatibles avec la fibre?

**OUI**, aujourd'hui, la majorité des systèmes de téléalarme fonctionnent via le réseau mobile (carte SIM), qui est un réseau indépendant du réseau fibre. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir une ligne téléphonique filaire, en fibre optique ou en cuivre pour bénéficier de ces services. Nous vous invitons néanmoins à vous rapprocher de votre prestataire de service afin de vous assurer du bon fonctionnement de votre téléalarme si vous raccordez votre domicile à la fibre.



## Sur la carte interactive de Vendée Numérique, je n'ai pas de pictogramme sur ma maison ou mon adresse est erronée, qui dois-je contacter?

Vous devez contacter **VENDÉE NUMÉRIQUE**, via le formulaire « contact » sur le site [www.vendeenumerique.fr](http://www.vendeenumerique.fr)



## Tous les opérateurs nationaux sont-ils présents sur le réseau de Vendée Numérique ?

**OUI**, tous les opérateurs nationaux sont présents sur le réseau de Vendée Numérique, sans conditions d'exclusivité. Vendée Numérique met ainsi à disposition son réseau à des conditions techniques et tarifaires égales, tout comme ses services de dépannage et de maintenance.



## Propriétaire ou locataire, qui doit souscrire à la fibre ?

C'est **LE LOCATAIRE** qui souscrit à l'offre fibre. Le contrat sera alors établi à son nom et il devra le résilier lorsqu'il quittera le logement. Si la fibre n'a jamais été installée au sein de l'habitation, nous vous invitons à informer votre propriétaire de cette démarche, l'installation nécessitant la pose d'une nouvelle prise. Il est important de préciser que si des travaux complémentaires sont à réaliser dans le cadre de l'installation de la fibre optique dans un logement en location (viabilisation, recherche de passages de réseaux...), ils sont à la charge du propriétaire.

## Les solutions pour raccorder son domicile à la fibre en cas de problèmes techniques

Pour installer la fibre à votre domicile, un technicien missionné par votre opérateur doit tirer un câble de fibre entre le réseau public situé dans la rue et votre habitation. Voici les différentes solutions en cas de problèmes techniques constatés lors du tirage de câble ou de l'installation de la box...



LE TECHNICIEN NE PEUT PAS TIRER LE CÂBLE DE FIBRE SUR LA PARTIE PUBLIQUE

**Vous n'avez aucune intervention à réaliser** (pas de contact avec votre mairie, pas d'appel à Vendée Numérique), le technicien rédige un rapport et le transmet à Vendée Numérique via une plateforme informatique dédiée. Vendée Numérique mobilisera une équipe d'intervention pour résoudre le problème et informera votre opérateur, qui reprendra contact avec vous une fois les travaux terminés. Pour information, ces travaux nécessitent parfois plusieurs semaines.



LE TECHNICIEN NE RETROUVE PAS VOS FOURREAUX SUR PARTIE PRIVÉE

Sous votre jardin, votre cour, votre allée... **dans ce cas, il existe des entreprises spécialisées en détection de réseau.** Grâce à un appareil spécifique, il est possible de retrouver un réseau de télécommunication en entrée de parcelle ou un point de casse. Le problème étant situé sur votre parcelle, cette intervention se fait uniquement à votre demande et à vos frais.



LE TECHNICIEN SUBIT UN BLOCAGE POUR PASSER SON CÂBLE SUR PARTIE PRIVÉE

Fourreaux bouchés ou cassés sous votre jardin, votre cour, votre allée... **En tout premier lieu, il est important de définir le point de casse** (cf. point précédent).

Une fois repéré, il faut découvrir le réseau (ouverture d'une tranchée ou d'un point précis au-dessus de la casse réseau détectée) afin de le réparer. Cette opération peut être réalisée par un professionnel (maçon, terrassier...), à votre demande et à votre charge financière.



LE TECHNICIEN SUBIT UN BLOCAGE AU SEIN DE VOTRE DOMICILE

Impossibilité de passer le câble de fibre dans une gaine située en cloison ou en faux-plafond : dans ce cas, **l'appel à un électricien peut permettre de bien identifier la nature du problème,** avec une réparation du réseau existant ou l'ajout d'une nouvelle gaine.

Ce professionnel peut aussi proposer la modernisation du réseau télécom de votre domicile, avec l'installation de nouveaux câbles et de nouvelles prises (RJ45) compatibles avec les nouveaux débits apportés par la fibre.



UNE FOIS LA FIBRE INSTALLÉE, VOS APPAREILS ÉLECTRONIQUES NE FONCTIONNENT PLUS

Téléphone, ordinateurs, tablettes... C'est normal car l'arrivée de la fibre au sein de votre domicile **nécessite souvent l'installation d'une nouvelle box, avec un nouveau code Wi-Fi.**

Dans ce cas, certains opérateurs peuvent vous proposer une prestation optionnelle et payante pour configurer vos appareils.

Vous pouvez aussi faire appel à un prestataire informatique local afin de vous aider (paramétrage de matériel, optimisation de votre réseau Wi-Fi...).



des raccordements à la fibre sont réalisés sans difficultés majeures



VOUS AUSSI, SOYEZ À L'OVEST  
MAIS... AVEC LA FIBRE!



## Nos partenaires financiers



LES COMMUNAUTÉS  
DE COMMUNES DE  
**VENDEE**



[www.vendeenumerique.fr](http://www.vendeenumerique.fr)